



Ousmane Sonko, ancien Premier ministre du Sénégal et actuel président de l'Assemblée nationale, reçu par le président turc Recep Tayyip Erdoğan à Ankara.

Source : Ousmane Sonko / communication officielle.

Sénégal : Diomaye Faye n'écarte plus la dissolution face à l'Assemblée de Sonko

La rupture entre Bassirou Diomaye Faye et Ousmane Sonko prend désormais une dimension institutionnelle.

Depuis New York, le président sénégalais a refusé d'écarter l'hypothèse d'une dissolution de l'Assemblée nationale, dirigée par son ancien Premier ministre. Le face-à-face entre Bassirou Diomaye Faye et Ousmane Sonko se déplace désormais au cœur des institutions sénégalaises.

Quatre mois après avoir mis fin aux fonctions de son Premier ministre, le chef de l'État laisse ouverte une op-

tion majeure : la dissolution de l'Assemblée nationale.

Interrogé le 24 septembre à New York par France 24 et RFI, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies, Bassirou Diomaye Faye n'a pas écarté cette possibilité.

"Pourquoi exclure une prérogative dont on est investi par la Constitution ? ", a-t-il répondu, avant d'expliquer que tout dépendrait de la "nécessité" et du "contexte".

Le président n'annonce donc pas une dissolution. Il affirme au contraire qu'aucune décision n'est prise. Mais le maintien explicite de cette possibilité marque une nouvelle étape dans les rapports entre les deux hommes qui avaient porté ensemble l'alternance de 2024.

La rupture politique s'est accélérée le 22 mai dernier, lorsque Diomaye Faye a mis fin par décret aux fonctions d'Ousmane Sonko à la tête du gouvernement.

Sonko a ensuite retrouvé son mandat de député avant de prendre la présidence de l'Assemblée nationale.

Cette nouvelle configuration place les deux anciens alliés à la tête de deux institutions majeures.

Diomaye Faye dirige l'exécutif tandis que Sonko préside une Assemblée où le Pastef dispose d'une très large majorité. Leur différend ne se joue donc plus seulement à l'intérieur de leur ancienne alliance politique : il se déplace désormais dans les rapports entre la présidence et le Parlement.

À New York, le chef de l'État a cependant cherché à écarter l'idée d'une dissolution déjà programmée.

Interrogé sur l'échéance du 2 décembre, il a répondu : " Nous ne sommes pas encore au 2 décembre ", tout en assurant qu'il n'existait aucune décision arrêtée concernant une dissolution ou l'organisation d'élections législatives anticipées.

Le 2 décembre dans toutes les attentions

Cette date occupe désormais une place particulière dans le débat politique sénégalais. L'actuelle Assemblée nationale est issue des élections législatives anticipées de novembre 2024 et sa législature a débuté en décembre de la même année.

L'hypothèse d'une dissolution prend d'autant plus de relief que la majorité parlementaire est issue du Pastef, le parti avec lequel Ousmane Sonko conserve une forte influence politique. Une dissolution ouvrirait donc une nouvelle séquence électorale dont l'enjeu dépasserait largement le seul renouvellement des députés.

Le prochain terrain de confrontation pourrait également être celui des textes gouvernementaux et des finances publiques.

Le gouvernement doit pouvoir faire adopter ses projets par une Assemblée présidée par Sonko. Diomaye Faye a toutefois estimé qu'un blocage institutionnel n'était pas inévitable, appelant chaque institution à assumer ses responsabilités.